

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **18 juin 2015**

Décision n° **CP-2015-0277**

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : Revente à l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône de l'immeuble situé 15, avenue Simon Rousseau - Décision modificative à la décision du Bureau n° B-2014-0514 du 8 décembre 2014

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 8 juin 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : vendredi 19 juin 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Farih, Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Colin (pouvoir à M. Abadie), Claisse, Vesco (pouvoir à Mme Brugnera).

**Commission permanente du 18 juin 2015****Décision n° CP-2015-0277**

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : **Revente à l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône de l'immeuble situé 15, avenue Simon Rousseau - Décision modificative à la décision du Bureau n° B-2014-0514 du 8 décembre 2014**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 1 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

A la demande de l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône, la Communauté urbaine de Lyon a acquis, par exercice de son droit de préemption, au prix total de 138 000 € dont 5 000 € de commission d'agence à la charge du vendeur initial, l'immeuble situé 15, avenue Simon Rousseau à Fontaines sur Saône et cadastré AB 92, pour une superficie de 291 mètres carrés.

Ce prix a été fixé par un jugement de fixation judiciaire en date du 29 janvier 2014.

Il s'agit d'une maison très vétuste sur rue, élevée de 2 étages sur rez-de-chaussée, comprenant 2 logements libres d'une surface habitable d'environ 140 mètres carrés ainsi qu'un local commercial, d'une surface utile d'environ 50 mètres carrés.

Ce bien a été acquis pour le compte de l'OPH du Département du Rhône, en vue de produire une nouvelle offre de logement social, s'inscrivant sur la base de 4 logements en mode financement prêt locatif à usage social (PLUS) et 1 logement en mode financement prêt locatif aidé d'intégration (PLAI).

Ainsi, aux termes de la promesse d'achat, l'OPH du Département du Rhône qui préfinance cette acquisition, s'est engagé à racheter à la Métropole de Lyon ledit bien, cédé partiellement occupé, au prix de 138 000 €, admis par France domaine, au lieu de 133 000 €, comme il était indiqué dans la décision du Bureau n° B-2014-0514 du 8 décembre 2014.

L'OPH du Département du Rhône s'est également engagé à rembourser à la Métropole de Lyon tous les frais inhérents à l'acquisition.

L'OPH du Département du Rhône aura la jouissance du bien, à compter du jour du paiement du prix d'acquisition par la Métropole de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 20 juin 2013, figurant en pièce jointe ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la modification à la décision du Bureau n° B-2014-0514 du 8 décembre 2014, la revente à l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône, de l'immeuble situé 15, avenue Simon Rousseau à Fontaines sur Saône, dans le cadre d'une opération de logement social s'élevant à 138 000 €.

**2° - Les autres dispositions** figurant dans la décision du Bureau susvisée restent inchangées.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 juin 2015.**